AGVS | UPSA

Auto Gewerbe Verband Schweiz
Union professionnelle suisse de l'automobile
Unione professionale svizzera dell'automobile

CODE D'HONNEUR DE L'UNION PROFESSIONELLE SUISSE DE L'AUTOMOBILE

En qualité de membre de l'UPSA, nous nous engageons

Envers nos clients

- à mettre à disposition nos connaissances spécialisées en rapport avec tous les aspects de la conduite automobile
- à établir un rapport de confiance
- à nous engager vis-à-vis de tiers, tels que constructeurs, importateurs et assurances pour défendre les intérêts de nos clients
- à livrer des véhicules neufs et d'occasion qui correspondent aux prescriptions légales
- à donner des informations étendues concernant l'origine et les antécédents du véhicule
- à respecter nos propres garanties et celles du constructeur
- à effectuer les travaux d'entretien et de réparation de manière compétente, fiable et en vue d'assurer une sécurité d'exploitation et de service optimale des véhicules qui nous ont été confiés
- à donner des renseignements détaillés concernant les travaux effectués et les produits utilisés et de s'en porter garant
- à rendre le propriétaire attentif à d'autres défectuosités possibles, à informer le client avant de procéder à des réparations importantes non prévues et, si possible, à demander son accord
- en cas de divergences de vues, à faire appel à l'office de conciliation créé par l'UPSA et les club d'automobilistes (TCS et ACS)

Envers nos collaborateurs

- à créer des conditions de travail permettant un mode de travail rationnel et de haute qualité
- à assurer la sécurité et la santé sur la place de travail
- à encourager la formation professionnelle et la formation continue ainsi qu'à informer régulièrement sur les buts et la marche de l'entreprise

Envers l'environnement

- à privilégier les méthodes de travail et les produits compatibles avec l'environnement lors de l'entretien, du commerce et de l'utilisation des véhicules (et à avoir les mêmes exigences envers les fournisseurs)
- à motiver nos collaborateurs et collaboratrices et les clients à adopter un mode de comportement écologique et à leur donner les conseils correspondants
- à assurer un enlèvement adéquat des déchets problématiques
- à proposer également à nos clients des possibilités d'enlèvement des déchets

Envers nos collègues de la profession et de la branche automobile

- à maintenir et à améliorer la réputation de la branche automobile dans le public
- à nous efforcer d'avoir des relations correctes dans l'ensemble de notre branche

Urs Wernli
Président central

Pierre Daniel Senn
Vice-président

Manfred Wellauer
Vice-président